

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

MINISTERE D'HABITAT DE L'URBANISME, DE LA VILLE ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
WILAYA DE MASCARA
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
SERVICE DES MARCHES PUBLICS

وزارة السكن، العمران، المدينة
والتهيئة العمرانية
ولاية معسكر
مديرية التجهيزات العمومية
مصلحة الصفقات العمومية

REF N° : ...2996..... /DEP/SMP/2026

مرجع رقم:...../م.ت.ع.م.ص.ع/2026

LISTE DES BUREAUX D'ÉTUDES PRESELECTIONNES
(Numéro d'Identification Fiscale : 186290101477122)

La direction des équipements publics de la wilaya de Mascara sise à la nouvelle cité administrative zhun 12 Mascara, Informe l'ensemble des bureaux d'études ayant participé au concours National d'architecture restreint N° 49/2026 lance dans le quotidien national en langue arabe «Compétition » en langue française en date du : 23/08/2026 et «الجزائر» en langue arabe en date du : 23/08/2026 ,ayant objet la sélection d'un bureau d'études pour : « ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UN D'UN LYCÉE 800/200R À BOUHANIFIA CENTRE COMMUNE DE BOUHANIFIA».

Qu'à l'issue de l'évaluation des dossiers de candidature, la liste des bureaux d'études présélectionnés est arrêtée comme suit :

N° de l'offre	Nom du bureau d'étude
02	BET MEGHLAOUI Mustapha
03	BET BENMEKHLOUF zakaria
04	BET MELIANI HIND –IBDAA-
07	BET BADA SADANI MOHAMED
08	BET : EL Omrane Gérant : Amri Zoheir
09	BET CETEC Gérant : MERABET Abdelkader
10	BET MEDHKOUR BOUALEM AMINE URBATEX

Les autres candidats sont invités s'ils le souhaitent à se rapprocher des services de la direction des équipements publics dans un délai de trois (03) jours de la date de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou la presse pour prendre connaissance des résultats détaillés de leurs dossiers de candidatures.

Cet avis est considéré comme une invitation aux bureaux d'études présélectionnés de se rapprocher de direction des équipements publics pour retirer leur lettre d'invitation relative à la deuxième phase du concours lancé qui débutera à compter de la première publication du présent avis pour une durée de **Dix (10) jours.**

LE DIRECTEUR